

DES SOLUTIONS DURABLES
POUR LUTTER EFFICACEMENT
CONTRE LA PAUVRETÉ

Mémoire du Conseil des Montréalaises
sur l'étude publique des contributions municipales et de la
gestion de programmes de lutte à la pauvreté

Présenté à
la Commission permanente du conseil d'agglomération sur
les grands équipements et les activités d'intérêt
d'agglomération

Novembre 2008



Montréal 

CRÉDITS

RECHERCHE ET RÉDACTION
Véronique Colas

COORDINATION
Guylaine Poirier

COMITÉ CONSULTATIF
Ginette Drouin, Linda Vallée

RÉVISION LINGUISTIQUE
Louise-Andrée Lauzière

SECRÉTARIAT
Carole Deschênes

© Conseil des Montréalaises, novembre 2008

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-7647-0780-7

Ce document a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises, le 17 novembre 2008.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES
1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-9074
Télécopieur : 514 868-5810
conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca
www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

À la suite du Sommet de Montréal en 2002, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté, lors de sa séance du 26 avril 2004, une résolution créant le Conseil des Montréalaises et a nommé les 15 premières membres le 27 septembre suivant.

Le Conseil des Montréalaises agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'Administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Parmi ses principales fonctions, il doit :

- a) conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- b) fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de Montréal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine, et soumettre ses recommandations;
- c) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- d) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
- e) effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil des Montréalaises a débuté ses premiers travaux au mois d'octobre 2004 et les membres qui le composent proviennent de différents secteurs d'activité de la vie montréalaise de façon à refléter la diversité culturelle et sociale de la ville de Montréal. Avec la création du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a marqué une étape importante dans ses actions à l'égard de sa population féminine et de la collectivité tout entière. Cela vient répondre à l'objectif de favoriser le développement d'une plus grande place pour les citoyennes dans une perspective de participation active à la vie publique montréalaise en tant que citoyennes, travailleuses ou élues.

Le Conseil des Montréalaises, à l'instar d'autres conseils existants, constitue un précieux outil démocratique et offre un espace d'expression distinct et dégagé des limitations et des contingences administratives. Il est à l'affût des idées, des courants de pensée, attentif aux tendances et à l'expression des citoyennes et des citoyens. Ses principaux axes d'intervention touchent à la présence des femmes en politique municipale et dans les diverses instances de la Ville, à la lutte à la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population, aux conditions de travail des femmes à l'emploi de la Ville de Montréal et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines de juridiction municipale.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Chapitre 1 Pour une lecture plus juste de la pauvreté	3
Chapitre 2 Pour des contributions municipales qui offrent des réponses adéquates et à la mesure de la réalité des Montréalaises vivant en situation de pauvreté	7
Chapitre 3 Pour une action municipale plus large que la gestion de programmes de lutte à la pauvreté	11
Conclusion	13
Appendice A Liste des membres du Conseil des Montréalaises	15
Appendice B Sommaire des recommandations	17
Bibliographie	23

INTRODUCTION

Le Conseil des Montréalaises est heureux de prendre part à la présente consultation et de pouvoir apporter ses commentaires et recommandations sur les contributions municipales en matière de lutte à la pauvreté.

En l'inscrivant dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, la Ville de Montréal s'est engagée à mettre la lutte à la pauvreté au cœur de ses actions. L'étude publique portée à consultation en fait d'ailleurs état. Les membres du Conseil des Montréalaises sont particulièrement sensibles à cet engagement puisqu'une part non négligeable de Montréalaises vivent en situation de pauvreté¹. En prenant connaissance du document de consultation, le Conseil des Montréalaises constate cependant, avec regret, qu'il n'est fait aucune fois mention de l'importante pauvreté des femmes et de leur réalité. Or, ceci a, selon nous, tout lieu d'être considéré si l'on souhaite que les actions municipales développées soient porteuses à leur égard.

En tant qu'organisme consultatif de la Ville de Montréal sur toute question de condition féminine, le Conseil des Montréalaises souhaite donc, par le biais de ce mémoire, faire part aux membres de la Commission de son analyse du document de consultation. La première partie du mémoire porte ainsi sur la lecture qui est faite de la pauvreté. En l'absence de données différenciées selon les sexes, nous questionnons notamment la justesse de cette lecture. Conséquemment, nous nous interrogeons, dans la seconde partie du mémoire, sur le réel impact que peuvent avoir les contributions municipales en matière de lutte à la pauvreté sur les Montréalaises. Le Conseil s'étant déjà prononcé sur différents aspects de la pauvreté au féminin, nous en profitons pour réitérer certaines de nos recommandations. La dernière partie du mémoire est, quant à elle, consacrée à une réflexion pour une action municipale plus large que celle relative à la gestion de programmes de lutte à la pauvreté.

¹ Ce point est développé dans le premier chapitre du présent mémoire.

CHAPITRE 1

POUR UNE LECTURE PLUS JUSTE DE LA PAUVRETÉ

Le document de consultation présente un ensemble de données visant à faire état de la situation montréalaise en matière de pauvreté. Il y est notamment souligné les arrondissements ou les villes liées les plus concernés et, pour certains indicateurs, les populations les plus touchées (telles que les minorités visibles, les enfants). Toutefois, aucune donnée différenciée selon les sexes n'apparaît dans ce portrait. Or, la pauvreté a un sexe et il est en l'occurrence féminin.

Sans le rendre exhaustif, voici plusieurs données qui attestent ce propos :

- **5,3 % (37 455)** des Montréalaises ne touchaient en 2005 aucun revenu, comparativement à 4,6 % (29 830) des Montréalais².
- Uniquement pour la ville de Montréal, **32,4 % (265 595)** des Montréalaises présentaient en 2005 un faible revenu, comparativement à 29,9 % (228 951) des Montréalais³.
- Malgré l'augmentation de leur représentation sur le marché du travail et leur taux élevé de diplomation (CRÉ, 2006 : 40) et bien que leur taux de chômage soit inférieur à celui des Montréalais (8,6 % contre 9,4 % pour la Ville de Montréal)⁴, les Montréalaises continuent à être désavantagées en matière de revenu.

En effet, l'écart entre le revenu des hommes et celui des femmes se maintient. En 2005, le revenu d'emploi moyen des Montréalaises (27 192 \$) était de 8 556 \$ inférieur à celui des Montréalais (35 748 \$). Plus de la moitié des femmes (**52 %**) ont notamment eu un revenu inférieur à 20 000 \$ en 2005, comparativement à 42 % chez les hommes⁵.

Un des facteurs qui peut expliquer la pauvreté en emploi chez les femmes est leur surreprésentation dans des emplois précaires. Les femmes se retrouvent en forte proportion dans des emplois à temps partiel, des emplois atypiques, caractérisés par la précarité, le travail moins bien rémunéré et sans sécurité d'emploi. En 2006, les femmes occupaient 43 % des emplois à temps plein de la région de Montréal tandis que ce chiffre s'élevait à **63 %** pour les emplois à temps partiel (Emploi-Québec, 2007 : 37).

Certaines Montréalaises sont particulièrement touchées par la précarité.

² Statistique Canada. Profil cumulatif, 2006, Montréal et Laval (17 subdivisions) (tableau), Recensement de la population de 2006 (provinces, divisions de recensement, municipalités) (base de données), E-STAT (distributeur). http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcqi.exe?Lang=F&ESTATFile=EStat\Francais\SC_RR-fra.htm (site consulté le 7 novembre 2008).

³ Statistique Canada. Profils des communautés de 2006, Montréal, Québec (tableau), Recensement de la population de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. <http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/profiles/community/Index.cfm?Lang=F> (site consulté le 9 novembre 2008).

⁴ Ville de Montréal (2008). *Recensement 2006, Profil sociodémographique, Ville de Montréal*, Montréal, p. 12.

⁵ Statistique Canada. Profil cumulatif, 2006, Montréal et Laval (17 subdivisions) (tableau), Recensement de la population de 2006 (provinces, divisions de recensement, municipalités) (base de données), E-STAT (distributeur). http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcqi.exe?Lang=F&ESTATFile=EStat\Francais\SC_RR-fra.htm (site consulté le 9 novembre 2008)

- Les femmes immigrantes représentaient, en 2006, 30,5 % des Montréalaises, soit 15,7 % de la population montréalaise⁶. En dépit de leur niveau de scolarité plus élevé que celles nées au Canada, les femmes immigrantes sont moins présentes sur le marché du travail (Conseil du statut de la femme, 2005 : 65). Leur taux d'emploi était en 2006 de **47,6 %**, comparativement à 53 % pour l'ensemble des Montréalaises⁷. Lorsqu'elles réussissent à se trouver un emploi, les salaires sont souvent inférieurs et les conditions de travail plus précaires (CRÉ, 2006 : 41). Elles arrivaient notamment en 2006 au dernier rang sur le plan du revenu, avec un revenu moyen d'emploi de **23 809 \$** (34 877 \$ pour les hommes immigrants)⁸, tout en cumulant le taux de chômage le plus élevé, avec **11,9 %** (10,4 % pour les hommes immigrants)⁹. Les femmes des minorités visibles immigrées sont particulièrement désavantagées sur le plan de l'insertion en emploi (Conseil du statut de la femme, 2005 : 65).
- Montréal comptait une population autochtone de 7 600 personnes en 2006 dont plus de la moitié (50 %) vivaient sous le seuil de la pauvreté. Les femmes autochtones apparaissent en l'occurrence particulièrement touchée par ce phénomène (APNQL & CSSSPNQL, 2008 : 11). D'après l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la CSSS des Premières Nations du Québec et du Labrador, la pauvreté des communautés autochtones s'expliquerait par « *un grand nombre de facteurs tels que la composition démographique de la population urbaine, la sous-scolarisation, le taux de chômage et un revenu qui, en moyenne, est inférieur au reste de la population (CCDS, 2008, p.16). Un autre facteur contribue également à la pauvreté des Autochtones, soit l'accès difficile à des logements abordables et de qualité* » (APNQL & CSSSPNQL, 2008 : 14).
- Parmi les 21,7 % de familles monoparentales que l'on retrouve dans la Ville de Montréal, la part des familles dirigées par une femme s'élevait en 2006 à près de **83 %**¹⁰. En outre, **43,2 %** d'entre elles présentaient un faible revenu, comparativement à 26,3 % des familles monoparentales dont le parent était de sexe masculin¹¹.
- Les femmes de 65 ans et plus représentaient en 2006 58,7 % des Montréalais de ce groupe d'âge¹². **30,8 % (89 628)** d'entre elles avaient en 2005 un faible revenu, comparativement à 23,1 % (47 281) des Montréalais du même âge¹³.

⁶ Statistique Canada. Profils des communautés de 2006, Montréal, Québec (tableau), Recensement de la population de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. <http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/profiles/community/Index.cfm?Lang=F> (site consulté le 16 novembre 2008).

⁷ Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, Produit n° 97-562-XCB2006013 au catalogue de Statistique Canada.

⁸ Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, Produit n° 97-563-XCB2006059 au catalogue de Statistique Canada.

⁹ Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, Produit n° 97-562-XCB2006013 au catalogue de Statistique Canada.

¹⁰ Ville de Montréal (2008). *Recensement 2006, Profil sociodémographique, Ville de Montréal*, Montréal, p. 4.

¹¹ Statistique Canada. Profil cumulatif, 2006, Montréal et Laval (17 subdivisions) (tableau), Recensement de la population de 2006 (provinces, divisions de recensement, municipalités) (base de données), E-STAT (distributeur). http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcqi.exe?Lang=F&ESTATFile=EStat\Francais\SC_RR_fra.htm (site consulté le 10 novembre 2008).

¹² Statistique Canada. Profils des communautés de 2006, Montréal, Québec (tableau), Recensement de la population de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars

En outre, de plus en plus de femmes connaissent l'itinérance, comme le constate, depuis 2004, l'équipe itinérance CSSS Jeanne-Mance (CSSS Jeanne-Mance, 2008 : 9). Les femmes autochtones apparaissent, à cet égard, particulièrement touchées. Les femmes itinérantes constitueraient, selon certains auteurs, le groupe dont l'augmentation a été la plus significative des dernières années (Conseil des Montréalaises, 2008 : 1). Des débordements en hébergement d'urgence sont notamment appréhendés dans les refuges destinés aux femmes pour l'hiver 2008-2009, alors que l'offre de places d'accueil d'urgence a doublé par rapport à l'hiver précédent (4 996 places contre 2 414 places) (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et Ville de Montréal, 2008 : 1). Il est également à rappeler que la situation d'itinérance des femmes est moins visible, le passage à la rue se faisant ultimement (Conseil des Montréalaises, 2008 : 6).

Ces données, bien que citées à titre d'exemples, révèlent un pan de la situation montréalaise en matière de pauvreté complètement occulté dans le document de consultation. De ce fait, il est difficile d'être en mesure de savoir si les actions de lutte à la pauvreté de l'Agglomération et de la Ville de Montréal s'appuient sur une lecture juste du phénomène, particulièrement à l'égard des femmes. Le Conseil des Montréalaises souhaite donc faire les recommandations suivantes :

R1 Que l'Agglomération et la Ville de Montréal basent leurs actions de lutte à la pauvreté sur un état de la situation fondé sur une analyse fine du phénomène, notamment en utilisant de façon systématique l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) comme outil de cueillette et d'analyse pour connaître la situation réelle des femmes et des hommes et leurs besoins respectifs.

Ceci permettrait en l'occurrence de relever des nuances, par exemple à l'échelle des arrondissements ou des villes liées, qui peuvent avoir leur importance en matière d'intervention.

R2 Que ce nouvel état de la situation soit rendu public après la présente consultation.

2007. <http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/profiles/community/Index.cfm?Lang=F> (site consulté le 16 novembre 2008).

¹³ Statistique Canada. Tableau 202-0802 : Personnes à faible revenu, annuel, CANSIM (base de données), E-STAT (distributeur). http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.exe?Lang=F&ESTATFile=ESTat\Francais\CII_1_F.htm&RootDir=ESTAT/ (site consulté le 10 novembre 2008).

CHAPITRE 2

POUR DES CONTRIBUTIONS MUNICIPALES QUI OFFRENT DES RÉPONSES ADÉQUATES ET À LA MESURE DE LA RÉALITÉ DES MONTRÉALAISES VIVANT EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Nous venons de voir qu'à la lecture de l'état de la situation montréalaise, nous ne pouvons savoir si les actions municipales en matière de lutte à la pauvreté s'appuient sur des données tenant compte de la situation des femmes. On retrouve le même questionnement quand on regarde les contributions municipales. En effet, tout comme souligné précédemment, aucune donnée différenciée selon les sexes n'apparaît dans la présentation des contributions municipales. Aussi, telles qu'elles sont présentées dans le document de consultation, il est impossible d'évaluer quel impact réel les actions de l'Agglomération et de la Ville de Montréal ont actuellement sur les Montréalaises vivant en situation de pauvreté, tout comme celles à venir.

D'une part, on peut se demander dans quelle mesure les actions municipales rejoignent les Montréalaises vivant en situation de pauvreté. La Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a produit en 2007 un rapport sur le projet de politique d'égalité des femmes et des hommes. Il y est notamment fait mention des projets soutenus en 2007 auprès de la population immigrante dans le cadre du contrat de ville, volet *Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Si l'on se base, par exemple, sur le descriptif des projets mentionnés, il apparaît que ceux visant spécifiquement les femmes ne représentent qu'à peine 16 % de l'ensemble des projets. Ceci équivaut à 19,5 % des contributions municipales engagées à cet effet. Il y a lieu de se demander si l'action municipale est conséquente face au groupe particulièrement touché par la pauvreté que sont les femmes immigrantes. D'autres de ces projets ont certainement rejoint ces femmes. Mais l'information mise à disposition ne permet pas de l'identifier précisément. Ceci illustre toute l'incertitude quant à savoir si les actions municipales rejoignent bien les groupes touchés. Face à cette incertitude, il apparaît alors difficile de se prononcer adéquatement sur les contributions municipales.

Le Conseil des Montréalaises recommande donc :

- R3** Qu'une information différenciée selon les sexes sur les différents programmes de lutte à la pauvreté soit rendue publique après la présente consultation et serve à l'orientation des actions municipales à venir.
- R4** Que l'Agglomération et la Ville de Montréal veillent à ce que leurs contributions reflètent la situation des Montréalaises en matière de pauvreté, tant dans les montants engagés que dans le nombre de femmes rejointes.

D'autre part, en l'absence de données sexuées, il apparaît difficile de savoir si les contributions municipales, telles qu'elles sont présentées dans le document de consultation, répondent bien aux besoins des Montréalaises vivant en situation de pauvreté. Comme le Conseil des Montréalaises s'est, à plusieurs reprises, prononcé sur la question, nous souhaitons insister sur certains besoins en réitérant notamment plusieurs de nos recommandations émises lors de précédents travaux.

En matière d'habitation

Offre en logements sociaux, communautaires et privés abordables

Le Conseil des Montréalaises salue les efforts déployés par l'Agglomération de Montréal en vue d'atteindre la cible de 5 000 logements sociaux et communautaires d'ici 2009. Nous souhaitons par ailleurs souligner notre appui aux demandes municipales auprès des gouvernements fédéral et provincial visant la reconduction des programmes d'aide au logement social et communautaire – dont AccèsLogis, Rénovation Québec, Initiative des partenariats de lutte à l'itinérance (IPLI), Programme Logement abordable et Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) – pour éviter une rupture de financement en 2009.

Le Conseil recommande toutefois :

- R5** Que l'Agglomération de Montréal s'assure à terme de la récurrence de ces programmes.
- R6** Que la Ville de Montréal renouvelle ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour amender la loi québécoise sur l'habitation afin de garantir l'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels.
- R7** Que la Ville de Montréal s'engage à poursuivre l'application de sa stratégie d'inclusion même si les gouvernements supérieurs cessent de financer les programmes d'aide au logement social et communautaire.
- R8** Que la Ville de Montréal incite les arrondissements à appliquer la stratégie d'inclusion dans la réalisation de projets sur leur territoire.
- R9** Que la Ville de Montréal continue ses représentations auprès de la Société d'habitation du Québec afin de majorer les grilles de coûts de réalisation maximaux admissibles de façon à tenir compte des facteurs urbains spécifiques influençant les coûts de construction de logements sociaux et communautaires.
- R10** Que l'Agglomération de Montréal intensifie ses efforts visant à augmenter l'offre en logements sociaux, communautaires et en logements privés abordables destinés aux personnes seules et aux familles à revenus faible et modeste, en visant particulièrement les femmes autochtones et des communautés ethnoculturelles, les femmes de 65 ans et plus vivant seules et les familles monoparentales dirigées par une femme.
- R11** Que l'Agglomération de Montréal s'assure que les projets de construction de logements sociaux, communautaires et privés abordables respectent des critères de qualité afin d'assurer aux personnes locataires des logements de qualité, sécuritaires et durables.

Offre en logements sociaux avec soutien communautaire

Pour les femmes itinérantes ou à risque de le devenir, la possibilité de disposer d'un logement social avec soutien communautaire constitue une composante essentielle à l'amélioration de leur condition de vie. Malgré les actions municipales engagées à cet effet, les besoins demeurent importants, notamment concernant l'offre en logements permanents (Conseil des Montréalaises, 2008 : 11).

Le Conseil des Montréalaises recommande donc :

- R12** Que l'Agglomération de Montréal s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour augmenter l'offre de logements sociaux permanents dotés de services de soutien communautaire.
- R13** Que l'Agglomération de Montréal poursuive ses efforts auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en vue de consolider le financement du soutien communautaire en logement social.

Le Conseil des Montréalaises appuie par ailleurs les récentes demandes municipales au gouvernement du Québec visant à contrer le phénomène de l'itinérance dans la métropole.

Lutte contre les discriminations dans l'accès à un logement

Les femmes immigrées, particulièrement celles de minorités visibles, connaissent des contraintes supplémentaires dans l'accès au logement, dont la discrimination (Conseil des Montréalaises, 2006 : 17). Le Conseil des Montréalaises considère important de lutter contre ce phénomène et recommande à cet égard :

- R14** Que la Ville de Montréal, en concertation avec les groupes concernés, soutienne de nouveau des projets favorisant l'information des personnes nouvellement immigrantes sur leurs droits en matière de logement.
- R15** Que la Ville de Montréal mette sur pied une campagne de sensibilisation contre la discrimination adressée spécifiquement aux propriétaires (dépliant adressé aux propriétaires de logements avec des exemples de discrimination, comme celle faite aux femmes monoparentales des groupes racisés).

En matière d'insertion socioéconomique

Certaines contributions municipales, présentées dans le document de consultation, visent entre autres l'insertion socioéconomique des personnes les plus démunies (telles que celles sur l'itinérance et les ententes administratives avec le MESS pour l'Agglomération ou encore celles sur l'accueil et l'intégration des immigrants pour la Ville). Le Conseil des Montréalaises s'étonne qu'à ce propos, aucune mention ne soit faite sur l'aide à la mobilité et les éventuelles contributions municipales développées à cet égard. Pourtant, la mobilité constitue un facteur déterminant dans le processus d'intégration sociale et économique des personnes dans la ville, des plus démunies en particulier (Conseil des Montréalaises, 2007c : 1).

Le Conseil des Montréalaises recommande donc :

- R17** Que les transports collectifs soient considérés dans les contributions de l'Agglomération de Montréal en matière de lutte à la pauvreté.
- R18** Que l'Agglomération de Montréal assure sur l'ensemble de son territoire une desserte locale en transport collectif, à l'intérieur des arrondissements ou villes liées et entre eux, particulièrement dans les secteurs où se concentre une population à faible revenu.
- R19** Que l'Agglomération de Montréal, en collaboration avec la Société de transport de Montréal, étudie et propose des alternatives créatives afin que le coût du développement du transport en commun n'entraîne pas une hausse de la tarification des usagères et usagers.

En matière de qualité de vie

Le Conseil des Montréalaises souhaite émettre quatre dernières recommandations concernant les contributions municipales qui portent sur l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises vivant en situation de pauvreté.

Concernant le programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI) géré par l'Agglomération de Montréal :

- R20** Que les principes qui sous-tendent le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* soient systématiquement intégrés dans tous les projets de revitalisation urbaine intégrée.

Concernant les interventions gérées par la Ville de Montréal auprès des jeunes et des familles :

- R21** Que la Ville augmente le financement octroyé pour le développement communautaire dans les HLM afin de permettre la consolidation des projets existants et la création de nouveaux projets répondant à des besoins spécifiques.
- R22** Qu'une tarification pour les familles soit offerte afin de rendre plus accessibles les différents services de la Ville et de ses partenaires : camps de jour, sports et loisirs, muséums, etc.
- R23** Que la Ville et ses arrondissements se dotent d'objectifs mesurables dans le domaine de l'installation d'équipements récréatifs susceptibles de favoriser la pratique d'activités de loisirs libres.

CHAPITRE 3

POUR UNE ACTION MUNICIPALE PLUS LARGE QUE LA GESTION DE PROGRAMMES DE LUTTE À LA PAUVRETÉ

De l'avis des membres du Conseil des Montréalaises, l'action municipale en matière de pauvreté devrait s'inscrire dans une vision plus large qui intégrerait la lutte contre les causes mêmes du phénomène. Pour ce faire, il faudrait qu'elle puisse déborder de la gestion de programmes de lutte à la pauvreté, qui est néanmoins essentielle, pour non seulement faire cette lutte sienne mais aussi l'insuffler à ses partenaires socioéconomiques. En d'autres mots, Montréal devrait agir dans ce dossier comme leader, tant en donnant l'exemple qu'en suscitant le développement de nouvelles approches et interventions dans les milieux socioéconomiques. Par exemple, en tant qu'employeur d'importance sur le territoire montréalais, la Ville peut et devrait se donner les moyens d'agir sur la question de la précarité en emploi, notamment celle des femmes.

Agir comme leader en donnant l'exemple

Considérant les démarches en cours pour la planification de la main-d'œuvre, le moment apparaît fort opportun pour développer des actions en ce sens. Certaines catégories et certains secteurs d'emploi ont été identifiés comme étant à risque de pénurie de main-d'œuvre. La proportion de départ prévu à la retraite est, par exemple, de 25 % à 38 % chez l'état major incendie, les cadres policiers et les contremaîtres, et de 15 % à 20 % chez les cadres et professionnels scientifiques et spécialisés. Le communautaire, le social et les achats sont en outre les secteurs les plus touchés, avec une proportion de départ prévu à la retraite de 23 % (Ville de Montréal, 2007b : 2). Autant dans une optique d'égalité entre les hommes et les femmes que dans une optique de lutte contre les causes de la pauvreté, il y aurait tout lieu :

R24 Que la Ville de Montréal tienne compte, dans les stratégies déployées pour la relève, du potentiel que représentent les femmes, tant dans les secteurs qui leur sont traditionnels que dans ceux non traditionnellement féminins.

Il pourrait également s'agir :

R25 Que la Ville de Montréal rende permanents davantage de postes actuellement temporaires, tant dans les services centraux que dans les arrondissements, afin d'assurer une plus grande stabilité d'emploi pour les femmes, notamment, qui sont les principales détentrices de postes temporaires. Qu'elle favorise également la création de postes à temps plein.

R26 Que la Ville de Montréal élabore un modèle de contrat de services professionnels assurant un plancher salarial suffisant aux personnes contractuelles. Qu'elle fixe également des objectifs d'embauche de femmes pour atteindre une parité dans l'octroi des contrats.

Agir comme leader en suscitant le développement de nouvelles approches et interventions dans les milieux socioéconomiques

Là encore, la Ville de Montréal peut agir sur la question de la précarité en emploi en sensibilisant les entreprises montréalaises, notamment ses partenaires d'affaires.

Dans le cas des femmes, il pourrait s'agir par exemple :

- R27** Que la Ville de Montréal sensibilise les entreprises montréalaises à l'importance d'embaucher des femmes de la diversité : celles de communautés ethnoculturelles, particulièrement de minorités visibles, femmes autochtones ou vivant avec un handicap.
- R28** Que la Ville de Montréal, de concert avec ses partenaires socioéconomiques, voie à la mise en œuvre d'une stratégie spécifique pour mettre en valeur et soutenir l'entrepreneuriat au féminin (promotion, démarrage, financement, soutien, accompagnement, réseautage, etc.) qui prendrait en compte la diversité des champs économiques dans lesquels évoluent les femmes (économie marchande, économie sociale, nouvelle économie).

Ce ne sont là que quelques exemples d'actions municipales très concrètes qui peuvent ensemble – les membres du Conseil des Montréalaises en sont convaincues – avoir un réel impact dans la lutte contre les causes de la pauvreté. Il se peut qu'au sein même des services centraux et des arrondissements de telles actions existent déjà. Aussi, pour le Conseil des Montréalaises, il apparaît essentiel :

- R29** De recenser à cet effet les bonnes pratiques déjà existantes dans les arrondissements et les services de la Ville-centre, de les diffuser tant à l'intérieur de l'Administration municipale qu'auprès des partenaires, et de les valoriser.

CONCLUSION

Le Conseil des Montréalaises apprécie grandement la volonté municipale, qu'exprime cette étude publique, de poursuivre fermement son engagement de lutte à la pauvreté. Les commentaires et recommandations formulés dans ces pages l'ont été dans un esprit de collaboration, en vue de favoriser l'atteinte d'un objectif que ses membres partagent unanimement.

La pauvreté a un sexe et il est en l'occurrence féminin. Pour y apporter une réponse adaptée, il est donc essentiel d'avoir une idée claire de la situation montréalaise en matière de pauvreté et cela implique de connaître celle des Montréalaises touchées par la pauvreté. Pour ce faire, le Conseil des Montréalaises recommande chaudement l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), non seulement pour mieux comprendre la situation montréalaise et les besoins spécifiques des Montréalaises, mais aussi pour guider l'action municipale à venir concernant les priorités à cibler.

En l'absence de données sexuées qui auraient permis de se prononcer adéquatement sur les contributions municipales, le Conseil des Montréalaises a en outre jugé opportun de réitérer un ensemble de recommandations, issues de ses précédents travaux, ayant trait à la question de la pauvreté au féminin. Ces recommandations concernent l'habitation, l'insertion socioéconomique et la qualité de vie, soit des aspects que l'on retrouve dans les contributions municipales. Finalement, le Conseil des Montréalaises est d'avis que l'action municipale devrait aller plus loin que la gestion de programmes en s'inscrivant dans une vision porteuse de lutte contre les causes de la pauvreté.

APPENDICE A

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

PRÉSIDENTE

Charlotte Thibault

VICE-PRÉSIDENTES

Véronique De Sève

Ginette Drouin

CONSEILLÈRES

Fifamé Alahassa

Danielle Casara

Emmanuelle Hébert

Rose-Andrée Hubbard

Évelyne M'banze Isamene

Lorraine Pagé

Patricia Rossi

Julie Rousseau

Rita Soares Pinto

Linda Vallée

Brigitte Venne

Maïr Verthuy

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 1

POUR UNE LECTURE PLUS JUSTE DE LA PAUVRETÉ

Recommandation 1

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal basent leurs actions de lutte à la pauvreté sur un état de la situation fondé sur une analyse fine du phénomène, notamment en utilisant de façon systématique l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) comme outil de cueillette et d'analyse pour connaître la situation réelle des femmes et des hommes et leurs besoins respectifs.

Ceci permettrait en l'occurrence de relever des nuances, par exemple à l'échelle des arrondissements ou des villes liées, qui peuvent avoir leur importance en matière d'intervention.

Recommandation 2

Que ce nouvel état de la situation soit rendu public après la présente consultation.

CHAPITRE 2

POUR DES CONTRIBUTIONS MUNICIPALES QUI OFFRENT DES RÉPONSES ADÉQUATES ET À LA MESURE DE LA RÉALITÉ DES MONTRÉALAISES VIVANT EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Recommandation 3

Qu'une information différenciée selon les sexes sur les différents programmes de lutte à la pauvreté soit rendue publique après la présente consultation et serve à l'orientation des actions municipales à venir.

Recommandation 4

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal veillent à ce que leurs contributions reflètent la situation des Montréalaises en matière de pauvreté, tant dans les montants engagés que dans le nombre de femmes rejointes.

EN MATIÈRE D'HABITATION

Offre en logements sociaux, communautaires et privés abordables

Recommandation 5

Que l'Agglomération de Montréal s'assure à terme de la récurrence de ces programmes.

Recommandation 6

Que la Ville de Montréal renouvelle ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour amender la loi québécoise sur l'habitation afin de garantir l'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Recommandation 7

Que la Ville de Montréal s'engage à poursuivre l'application de sa stratégie d'inclusion même si les gouvernements supérieurs cessent de financer les programmes d'aide au logement social et communautaire.

Recommandation 8

Que la Ville de Montréal incite les arrondissements à appliquer la stratégie d'inclusion dans la réalisation de projets sur leur territoire.

Recommandation 9

Que la Ville de Montréal continue ses représentations auprès de la Société d'habitation du Québec afin de majorer les grilles de coûts de réalisation maximaux admissibles de façon à tenir compte des facteurs urbains spécifiques influençant les coûts de construction de logements sociaux et communautaires.

Recommandation 10

Que l'Agglomération de Montréal intensifie ses efforts visant à augmenter l'offre en logements sociaux, communautaires et en logements privés abordables destinés aux personnes seules et aux familles à revenus faible et modeste, en visant particulièrement les femmes autochtones et des communautés ethnoculturelles, les femmes de 65 ans et plus vivant seules et les familles monoparentales dirigées par une femme.

Recommandation 11

Que l'Agglomération de Montréal s'assure que les projets de construction de logements sociaux, communautaires et privés abordables respectent des critères de qualité afin d'assurer aux personnes locataires des logements de qualité, sécuritaires et durables.

Offre en logements sociaux avec soutien communautaire

Recommandation 12

Que l'Agglomération de Montréal s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour augmenter l'offre de logements sociaux permanents dotés de services de soutien communautaire.

Recommandation 13

Que l'Agglomération de Montréal poursuive ses efforts auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en vue de consolider le financement du soutien communautaire en logement social.

Lutte contre les discriminations dans l'accès à un logement

Recommandation 14

Que la Ville de Montréal, en concertation avec les groupes concernés, soutienne de nouveau des projets favorisant l'information des personnes nouvellement immigrantes sur leurs droits en matière de logement.

Recommandation 15

Que la Ville de Montréal mette sur pied une campagne de sensibilisation contre la discrimination adressée spécifiquement aux propriétaires (dépliant adressé aux propriétaires de logements avec des exemples de discrimination, comme celle faite aux femmes monoparentales des groupes racisés).

EN MATIÈRE D'INSERTION SOCIOÉCONOMIQUE

Recommandation 17

Que les transports collectifs soient considérés dans les contributions de l'Agglomération de Montréal en matière de lutte à la pauvreté.

Recommandation 18

Que l'Agglomération de Montréal assure sur l'ensemble de son territoire une desserte locale en transport collectif, à l'intérieur des arrondissements ou villes liées et entre eux, particulièrement dans les secteurs où se concentre une population à faible revenu.

Recommandation 19

Que l'Agglomération de Montréal, en collaboration avec la Société de transport de Montréal, étudie et propose des alternatives créatives afin que le coût du développement du transport en commun n'entraîne pas une hausse de la tarification des usagères et usagers.

EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE VIE

Recommandation 20

Que les principes qui sous-tendent le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* soient systématiquement intégrés dans tous les projets de revitalisation urbaine intégrée.

Recommandation 21

Que la Ville augmente le financement octroyé pour le développement communautaire dans les HLM afin de permettre la consolidation des projets existants et la création de nouveaux projets répondant à des besoins spécifiques.

Recommandation 22

Qu'une tarification pour les familles soit offerte afin de rendre plus accessibles les différents services de la Ville et de ses partenaires : camps de jour, sports et loisirs, muséums, etc.

Recommandation 23

Que la Ville et ses arrondissements se dotent d'objectifs mesurables dans le domaine de l'installation d'équipements récréatifs susceptibles de favoriser la pratique d'activités de loisirs libres.

CHAPITRE 3

POUR UNE ACTION MUNICIPALE PLUS LARGE QUE LA GESTION DE PROGRAMMES DE LUTTE À LA PAUVRETÉ

AGIR COMME LEADER EN DONNANT L'EXEMPLE

Recommandation 24

Que la Ville de Montréal tienne compte, dans les stratégies déployées pour la relève, du potentiel que représentent les femmes, tant dans les secteurs qui leur sont traditionnels que dans ceux non traditionnellement féminins.

Recommandation 25

Que la Ville de Montréal rende permanents davantage de postes actuellement temporaires, tant dans les services centraux que dans les arrondissements, afin d'assurer une plus grande stabilité d'emploi pour les femmes, notamment, qui sont les principales détentrices de postes temporaires. Qu'elle favorise également la création de postes à temps plein.

Recommandation 26

Que la Ville de Montréal élabore un modèle de contrat de services professionnels assurant un plancher salarial suffisant aux personnes contractuelles. Qu'elle fixe également des objectifs d'embauche de femmes pour atteindre une parité dans l'octroi des contrats.

AGIR COMME LEADER EN SUSCITANT LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES APPROCHES ET INTERVENTIONS DANS LES MILIEUX SOCIOÉCONOMIQUES

Recommandation 27

Que la Ville de Montréal sensibilise les entreprises montréalaises à l'importance d'embaucher des femmes de la diversité : celles de communautés ethnoculturelles, particulièrement de minorités visibles, femmes autochtones ou vivant avec un handicap.

Recommandation 28

Que la Ville de Montréal, de concert avec ses partenaires socioéconomiques, voie à la mise en œuvre d'une stratégie spécifique pour mettre en valeur et soutenir l'entrepreneuriat au féminin (promotion, démarrage, financement, soutien, accompagnement, réseautage, etc.) qui prendrait en compte la diversité des champs économiques dans lesquels évoluent les femmes (économie marchande, économie sociale, nouvelle économie).

Recommandation 29

De recenser les bonnes pratiques déjà existantes dans les arrondissements et les services de la Ville-centre, de les diffuser tant à l'intérieur de l'Administration municipale qu'auprès de ses partenaires et de les valoriser.

Références bibliographiques

RESSOURCES UTILISÉES

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL ET VILLE DE MONTRÉAL (2008). *L'hébergement d'urgence en itinérance à Montréal, Hiver 2007-2008*, Montréal, 4 p.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (APNQL) & Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) (2008). *Le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations au Québec*, Mémoire présenté à la Commission des Affaires sociales, Wendake, 42 p.

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX JEANNE-MANCE (2008). *Le phénomène de l'itinérance au Québec*, mémoire présenté à la Commission des affaires sociales, Montréal, 54 p.

CRÉ DE MONTRÉAL, FORUM RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (2006). *Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre*, Montréal 2006, Travail et pauvreté, rapport de recherche, Montréal, 124 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2008). *Un toit pour toutes, une réponse à adapter!*, mémoire, Montréal, 31 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2007a). *Mémoire du Conseil des Montréalaises sur le projet de plan d'action famille de Montréal*, Montréal, 27 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2007b). *Pour une réelle égalité entre les Montréalaises et les Montréalais*, mémoire, Montréal, 53 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2007c). *Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes*, mémoire, Montréal, 35 p.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2006). *Les femmes et le logement à Montréal*, avis, Montréal, 41 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2005). *Des nouvelles d'elles, les femmes immigrées du Québec*, Québec, 104 p.

EMPLOI-QUÉBEC (2007). *Portrait et problématique du marché du travail 2007-2008, Région de Montréal*, Direction de la planification, du suivi et de l'information sur le marché du travail, 115 p.

VILLE DE MONTRÉAL, COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE (2007a). *Étude du projet de politique, Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, rapport de consultation et recommandations, Montréal, 37 p.

VILLE DE MONTRÉAL, COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES FINANCES, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN (2007b). *Procès-verbal de l'assemblée publique du 30 octobre 2007 sur la gestion de la performance des cadres et le plan de main-d'œuvre*, Montréal, 5 p.

Données statistiques

STATISTIQUE CANADA. Profil cumulatif, 2006, Montréal et Laval (17 subdivisions) (tableau), Recensement de la population de 2006 (provinces, divisions de recensement, municipalités) (base de données), E-STAT (distributeur).

STATISTIQUE CANADA. Profils des communautés de 2006, Montréal, Québec (tableau), Recensement de la population de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007.

STATISTIQUE CANADA. Recensement de la population de 2006, Produit n° 97-562-XCB2006013 au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. Recensement de la population de 2006, Produit n° 97-563-XCB2006059 au catalogue de Statistique Canada.

Statistique Canada. Tableau 202-0802 : Personnes à faible revenu, annuel, CANSIM (base de données), E-STAT (distributeur).

VILLE DE MONTRÉAL (2008). *Recensement 2006, Profil sociodémographique, Ville de Montréal*, Montréal, 14 p.